

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.098

L'An Deux Mille Deux, le 19 juin à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

13 JUIN 2002

DATE D'AFFICHAGE

13 JUIN 2002

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

Mmes BARRAUD-DUCHERON, BRAULT, MM. BUJARD, COASSIN, Mmes CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mlle ISENDICK, Mme JOLY, M. LIBOUBAN, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : M. BOURGEOIS représenté par M. DENIS
M. CAU représenté par Mme CROUE
Melle LABEYRIE représentée par Mme GEOFFROY
M. MERLE représenté par Mme JOLY
Mme COURTIN représentée par M. LE GUEUT

ABSENTS-EXCUSES : Néant

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 33

Mlle ISENDICK a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2002 - ASSOCIATION JEUNESSE

VOTE : UNANIMITE

La Commission Jeunesse qui s'est réunie le 15 Avril 2002, a proposé d'allouer une subvention de 18 293,88 Euros à l'Association "TROIS FOIS +" qui devient maintenant l'association "EQUILIBRE".

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette subvention.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du Rapporteur
- Vu l'avis de la Commission Jeunesse du 15 Avril 2002
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'allouer à l'Association "EQUILIBRE" une subvention de.....	18 293,88 E
	=====
TOTAL	18 293,88 E
TOTAL CREDIT RESERVE	19 645,44 E
CREDIT RESERVE DISPONIBLE	1 351,56 E

- D'imputer la dépense correspondante à l'Article 6574-5220 du budget Primitif 2002.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 24 juin 2002
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS